



## SECTEUR INDUSTRIEL



## Revitalisation des secteurs industriels

L'aide financière offerte par la Ville de Montmagny est applicable sur les travaux de construction, de reconstruction, d'agrandissement, de rénovation et de transformation d'un bâtiment à vocation industrielle.

### NATURE DE L'AIDE

L'aide financière offerte par la Ville consiste à accorder un crédit de taxe foncière établi comme suit :

- **1<sup>er</sup> exercice financier (réalisation des travaux)**  
Crédit de taxe de 100 % sur la hausse de la valeur foncière à la suite des travaux
- **2<sup>e</sup> exercice financier (suivant les travaux)<sup>1</sup>**  
Crédit de taxe de 50 % sur la hausse de la valeur foncière à la suite des travaux
- **3<sup>e</sup> exercice financier (suivant les travaux)<sup>2</sup>**  
Crédit de taxe de 25 % sur la hausse de la valeur foncière à la suite des travaux

### CRÉATION D'EMPLOIS\*

- 1** Possibilité d'un crédit de taxe de 75 % si les travaux permettent la création d'emplois
- 2** Possibilité d'un crédit de taxe de 50 % si les travaux permettent la création d'emplois

\* Pour être admissible à cette majoration, le nombre d'emplois réguliers créés doit être supérieur à 10 ou doit équivaloir à plus de 15 % du nombre total d'employés réguliers.



### INFORMATION

**EMMANUELLE FORAND** Superviseure aux permis et aux inspections  
143, rue St-Jean-Baptiste Est, Montmagny (Québec) G5V 1K4  
418 248-3361, poste 2043 | [eforand@ville.montmagny.qc.ca](mailto:eforand@ville.montmagny.qc.ca)

[ville.montmagny.qc.ca](http://ville.montmagny.qc.ca)

Le contenu intégral peut être consulté au [ville.montmagny.qc.ca/programmes](http://ville.montmagny.qc.ca/programmes)